

Cote du document: EC 99
Date: 5 décembre 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal
de la quatre-vingt-dix-neuvième session
du Comité de l'évaluation

Note aux membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia
Directeur du Bureau indépendant
de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: o.garcia@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Procès-verbal de la quatre-vingt-dix-neuvième session du Comité de l'évaluation

1. Le présent projet de procès-verbal rend compte des délibérations du Comité de l'évaluation à sa quatre-vingt-dix-neuvième session, qui s'est tenue le 26 octobre 2017.
2. Une fois approuvé par le Comité de l'évaluation, le procès-verbal sera communiqué au Conseil d'administration et servira de base au rapport verbal que le président du Comité présentera au Conseil d'administration.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

3. M. Des Alwi (Indonésie) préside la session en remplacement de M. Rishikesh Singh (Inde), qui ne peut être présent.
4. Participent à la session les membres du Comité représentant la France, l'Inde, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas et la Suisse. Les représentants de l'Algérie, de la Chine et de la République dominicaine sont présents en qualité d'observateurs. Assistent également à cette session le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE); le Directeur adjoint d'IOE; le Vice-Président adjoint, Département des services institutionnels et Responsable du Département gestion des programmes (PMD); le Chef de l'Unité de la programmation et de l'efficacité opérationnelles (OPE), PMD; le Directeur régional de la Division Afrique orientale et australe (ESA); le Directeur de pays, ESA; le fonctionnaire dans le pays, ESA; le Directeur de la Division des politiques et du conseil technique (PTA); le Responsable de la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe (NEN); le Chargé de programme de pays (CPP), NEN; le Responsable du Bureau du Secrétaire; et d'autres membres du personnel du FIDA.
5. M. Inácio Tomás Muzime, Conseiller et Représentant permanent suppléant de la République du Mozambique, qui participe en qualité d'observateur aux discussions portant sur l'évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) pour la République du Mozambique, fait part du point de vue de son gouvernement. Son Excellence Hisham Badr, Ambassadeur de la République arabe d'Égypte en Italie et Représentant permanent auprès du FIDA, M. Ahmed Shalaby, Conseiller à l'agriculture, Représentant permanent adjoint de la République arabe d'Égypte auprès du FIDA, et M. Khaled El Taweel, Représentant permanent suppléant de la République arabe d'Égypte auprès du FIDA, participent en qualité d'observateurs aux discussions portant sur l'ESPP pour la République arabe d'Égypte et font part du point de vue de leur gouvernement.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour

6. Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour provisoire: i) ouverture de la session; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la République du Mozambique; iv) Programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2018 et plan indicatif pour 2019-2020 d'IOE; v) ordre du jour provisoire du Comité de l'évaluation pour 2018; vi) évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la République arabe d'Égypte; vii) synthèse d'évaluations sur l'égalité des sexes; viii) renforcement du rôle stratégique du Comité de l'évaluation; ix) questions diverses.
7. Le Comité adopte l'ordre du jour figurant dans le document EC 2017/99/W.P.1 (qui sera publié sous la cote EC 2017/99/W.P.1/Rev.1).

Point 3 de l'ordre du jour. Évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la République du Mozambique

8. Le Comité examine l'évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) pour la République du Mozambique ainsi que le point de vue du gouvernement concernant cette évaluation tel qu'il ressort de l'accord conclusif, qui sont présentés dans le document EC 2017/99/W.P.2. Les membres accueillent avec satisfaction

cette ESPP qui porte sur le portefeuille de prêts de 2010 à 2016, notant qu'il s'agit de la deuxième évaluation menée au Mozambique, la première ayant été achevée en 2009.

9. Il ressort de cette évaluation que la priorité accordée au développement des filières dans le portefeuille concorde avec les stratégies nationales. L'équipe d'évaluation a décelé un certain nombre de domaines qui doivent faire l'objet d'un surcroît d'attention, indiquant qu'il est nécessaire: de mettre en place des mesures appropriées afin d'inclure les ménages en situation d'insécurité alimentaire; de renforcer l'attention portée à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement; de mettre l'accent sur l'appui aux services financiers accessibles; et de renforcer l'analyse des questions d'égalité des sexes dans les zones de projet.
10. Le Comité félicite IOE pour la remarquable qualité du rapport et accueille avec satisfaction les conclusions et recommandations présentées, ainsi que le fait que la direction souscrive à ces conclusions et recommandations. Le constat selon lequel, dans le cadre du programme de pays, les agriculteurs qui produisent des excédents ont davantage tiré profit du développement des filières que les ménages en situation d'insécurité alimentaire incite les membres à insister sur la recommandation préconisant de mettre l'accent sur les populations rurales pauvres et les groupes de population les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec le VIH/sida ou touchées par le VIH/sida. La direction fait observer que la stratégie de ciblage détaillée qui figurera dans le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) en préparation pour la période 2018-2023 permettra de donner suite à cette recommandation, ainsi qu'aux autres recommandations formulées.
11. La direction précise également qu'elle n'a pas obligatoirement à attendre les évaluations réalisées par IOE pour modifier les projets, si nécessaire et dans la mesure du possible, et qu'elle le fait effectivement en cours d'exécution afin de remédier aux problèmes qui se posent et de réorienter les projets.
12. En ce qui concerne la possibilité que le Conseil d'administration contribue à la formulation des COSOP, la direction fait valoir que les représentants peuvent y participer soit dans le cadre des organisations bilatérales présentes dans les différents pays d'intervention du FIDA, soit dans le cadre des séminaires informels consacrés aux COSOP, soit à l'occasion de leur examen lors des sessions officielles du Conseil d'administration.
13. IOE souligne par ailleurs qu'il a consulté différents partenaires de développement au Mozambique et qu'ils sont également confrontés à des difficultés analogues. Par ailleurs, IOE confirme la qualité de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome (OSR) au Mozambique, en comparaison de ce qui se constate dans d'autres pays.
14. Le représentant du gouvernement remercie IOE pour ce rapport d'évaluation, dont il accueille les constatations, conclusions et recommandations avec satisfaction. Il indique que le gouvernement et le FIDA prendront ces recommandations en considération pour élaborer le nouveau COSOP.

Point 4 de l'ordre du jour. Programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2018 et plan indicatif pour 2019-2020 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

15. Ayant examiné le Programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2018 et le plan indicatif pour 2019-2020 d'IOE (EC 2017/99/W.P.3), le Comité accueille avec satisfaction les modifications apportées pour tenir compte des observations formulées durant la quatre-vingt-dix-huitième session à propos du document présentant l'aperçu.

16. Les membres se déclarent en faveur du budget et programme de travail et se félicitent de l'ajout de l'évaluation de la collaboration avec les autres OSR. Aux questions posées par les membres, IOE apporte les réponses suivantes:
- En ce qui concerne l'ESPP pour le Cameroun, IOE a eu des échanges avec des membres des bureaux de l'évaluation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM) et va organiser un atelier national en collaboration avec eux. Bien que le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) soit un partenaire important, il ne collaborera pas à cette évaluation car elle ne correspond pas à son approche des évaluations de programme de pays.
 - IOE étudiera avec le Secrétariat les possibilités de mettre en évidence les changements apportés par rapport au document présentant l'aperçu du budget afin de faciliter les comparaisons.
 - Le choix des ESPP à mener s'effectue en fonction de la grille de critères de sélection et en tenant compte du calendrier d'élaboration des COSOP afin de renforcer le respect de l'obligation de rendre des comptes et l'apprentissage.
 - Pour 2019, une évaluation portant sur les situations fragiles sera ajoutée au programme de travail, comme il a été demandé et comme il est précisé dans le plan indicatif. IOE insiste sur le fait que le problème de la fragilité se pose non seulement au niveau national, mais également au niveau infranational. Outre les cinq ESPP effectuées chaque année, IOE conduit des évaluations de projet, dont certaines dans des pays présentant des situations de fragilité.
 - Dans la version finale, qui sera présentée au Conseil d'administration à sa session de décembre, IOE mettra à jour les chiffres du budget pour tenir compte du taux de change.
 - La réduction du nombre d'évaluations de la performance de projet, qui passe de 10 à 8, ne compromettra pas l'obtention de la masse critique d'éléments d'évaluation nécessaire pour fournir des informations permettant de rendre des comptes; au contraire, cela permettra de disposer d'éléments factuels plus solides grâce à l'amélioration des méthodes d'évaluation employées.
17. Un membre invite instamment IOE à inclure dans son prochain programme de travail et budget une évaluation de la visibilité du FIDA et de sa participation aux réunions organisées à l'échelle mondiale.
18. Il est par ailleurs indiqué que la synthèse d'évaluations sur l'appui du FIDA aux innovations techniques visant à la réduction de la pauvreté rurale, thème arrêté en concertation avec la haute direction et le Comité de l'évaluation, portera spécifiquement sur les innovations apportées dans le cadre d'activités de vulgarisation ayant pour objet d'améliorer la production et la productivité. Cette synthèse est importante, compte tenu du rôle déterminant que joue l'innovation dans le modèle opérationnel du FIDA, et étant donné que l'innovation et la reproduction à plus grande échelle font partie des critères d'évaluation d'IOE.
- Point 5 de l'ordre du jour. Ordre du jour provisoire du Comité de l'évaluation pour 2018
19. Le Comité examine l'ordre du jour des sessions prévues pour 2018, présenté dans le document EC 2017/99/W.P.4, ainsi que dans la version distribuée en session, qui a été révisée pour faire figurer l'évaluation au niveau de l'institution (ENI) sur l'architecture financière du FIDA au programme de la session de juin et non de septembre.
20. Les membres notent que cet ordre du jour a été établi conformément aux prescriptions du mandat et du règlement intérieur ainsi que de la Politique du FIDA en matière d'évaluation. Il prévoit un éventail des différents produits d'évaluation

d'IOE, afin de permettre aux membres d'analyser les éléments essentiels qui favorisent le respect de l'obligation de rendre des comptes et l'apprentissage au sein du FIDA.

21. Un membre observe que la deuxième phase de l'accord d'harmonisation entre les fonctions d'évaluation indépendante et d'autoévaluation du FIDA n'y figure pas. IOE fait remarquer que, compte tenu de l'examen externe par les pairs de la fonction d'évaluation au FIDA, prévu en 2018, la deuxième phase de l'accord d'harmonisation a été reportée pour pouvoir tirer parti des résultats de l'examen externe par les pairs. Des informations actualisées seront données au Comité en 2018.
22. Une version révisée de l'ordre du jour prévu pour 2018 sera mise en ligne afin de mentionner les dernières informations concernant cet accord d'harmonisation, ainsi que les autres modifications examinées lors de la session.
Point 6 de l'ordre du jour. Évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la République arabe d'Égypte
23. Les membres du Comité examinent le document EC 2017/98/W.P.5, qui comprend l'accord conclusif exposant les vues du gouvernement à propos de cette évaluation. Cette seconde ESPP pour ce pays porte sur la période 2005-2016, qui correspond à deux COSOP. Au cours de cette période, les conditions d'emprunt du pays ont évolué, passant de particulièrement favorables à intermédiaires, puis à ordinaires.
24. L'ESPP a permis de constater que le FIDA a systématiquement mis l'accent sur les questions de développement rural pertinentes en tenant compte des priorités du gouvernement, et qu'il a contribué à l'augmentation de la productivité agricole grâce à la construction de réseaux d'irrigation et à la mise en place de nouveaux systèmes de culture.
25. Le Comité note que la direction souscrit aux conclusions et aux recommandations issues de cette évaluation. La direction prend note des questions qui méritent des améliorations, comme la rationalisation des activités afin de faire en sorte que les interventions soient plus ciblées, l'égalité des sexes, et la diffusion des savoirs produits à la faveur de l'exécution des projets. La direction a déjà commencé à donner suite à ces recommandations dans le cadre de la conception de nouveaux projets et du pôle infrarégional qu'il est prévu d'implanter en Égypte.
26. Dans ses propos, le représentant du Gouvernement égyptien remercie IOE pour les résultats de l'évaluation et pour son étroite collaboration au cours des travaux d'évaluation. Il se dit très satisfait de ce partenariat solide et extrêmement utile et exprime sa gratitude pour la contribution importante que le FIDA apporte au secteur du développement rural. Le gouvernement accueille avec satisfaction les recommandations formulées et convient de la nécessité: que l'action du FIDA aille dans le sens des objectifs de développement durable 1 et 2 concernant l'élimination de la pauvreté et de la faim et serve ces objectifs; et de placer en tête des priorités l'agriculture, la recherche et la vulgarisation, ainsi que l'agriculture climatiquement rationnelle, d'améliorer la structure de coordination, et de renforcer la mutualisation des savoirs, l'apprentissage et l'innovation. Le gouvernement salue également la décision de créer un pôle infrarégional au Caire.
27. Le Comité apprécie la qualité du rapport et la clarté des recommandations, et il engage vivement la direction à affiner le ciblage de la pauvreté et le ciblage géographique et à faire en sorte que les interventions s'adressent aux populations et aux zones les plus pauvres, moyennant une analyse rigoureuse de la pauvreté.
28. Un membre se dit préoccupé de la performance moins satisfaisante concernant l'égalité des sexes et souhaite savoir si cela s'explique par un appui limité des pouvoirs publics. La direction précise que le gouvernement adhère pleinement à la nécessité d'affiner le ciblage et de mettre en avant la question de la problématique hommes-femmes, mais qu'il est quelque peu réticent à l'idée d'emprunter pour

financer le renforcement des capacités. Cette situation n'est pas figée, et le passage à une approche programmatique sera l'occasion d'aborder les questions de la problématique hommes-femmes, entre autres.

29. Durant la période considérée, en raison des fluctuations des prix des produits alimentaires au cours de la période, il n'a pas été possible de discerner une contribution du FIDA à la sécurité nutritionnelle et alimentaire.
 30. En réponse à une question concernant l'impact sur la pauvreté, il est indiqué qu'un impact favorable a été constaté dans les nouvelles terres, où le FIDA a amélioré les implantations existantes au moyen d'investissements concentrés. Le rythme d'installation s'est accéléré, et de nouvelles activités ont fait leur apparition au sein des communautés, comme des entreprises. Une intensification des cultures a également été observée.
 31. IOE et la direction font remarquer que, si l'Égypte est dotée d'un bureau de pays, cela fait peu de temps que le CPP y est en poste, ce qui explique la place limitée des activités hors prêts. La direction rappelle que l'ENI sur la décentralisation a permis d'établir que les partenariats et les autres activités hors prêts comme la gestion des savoirs et l'apprentissage sont plus solides dans les pays dotés d'un bureau décentralisé où un CPP est présent.
 32. Par ailleurs, Il est à noter que la taille des projets n'est pas nécessairement gage d'une meilleure efficacité. Il est par conséquent nécessaire d'insister sur le fait que les projets de plus grande dimension ne sont efficaces qu'à condition d'être également plus ciblés.
- Point 7 de l'ordre du jour. Synthèse d'évaluations sur l'égalité des sexes
33. Les membres du Comité examinent la synthèse d'évaluations sur l'égalité des sexes proposée dans le document EC 2017/99/W.P.6, ainsi que la réponse de la direction.
 34. Cette synthèse a permis de repérer les pratiques porteuses de changement sur la problématique hommes-femmes qui sont susceptibles d'inspirer les interventions du FIDA dans la perspective de la réalisation du Programme 2030, et de proposer une définition pratique de ce type d'approches. Les principaux enseignements qui se dégagent de cette synthèse concernent la nécessité d'intégrer dans la conception des projets les approches porteuses de changement sur la problématique hommes-femmes et d'encourager l'utilisation de pratiques et d'approches participatives diversifiées et complémentaires afin de favoriser le recul du sexisme et l'évolution des stéréotypes attachés à chacun des deux sexes.
 35. Le Comité félicite IOE pour l'excellente qualité du rapport et réserve un accueil favorable aux conclusions et aux recommandations formulées. Les membres apprécient le caractère détaillé du rapport et le tableau complet qu'il brosse du cadre d'action relatif à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
 36. Le Comité remercie également la direction de la détermination à intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les opérations du FIDA dont elle fait systématiquement preuve depuis plus de dix ans et se félicite de l'évolution des principes d'action constatée au cours de cette période. À la question d'un membre, qui souhaite savoir ce que l'expression "approches porteuses de changement sur la problématique hommes-femmes" signifie réellement, et comment, quand et dans quel document la définition sera arrêtée et publiée, la direction répond que les engagements nécessaires sont mentionnés dans le rapport relatif à la transversalisation présenté à la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). Un cadre intégré sera élaboré d'ici à mi-2018, qui comprendra une définition remaniée des approches transformatrices, ainsi que la transversalisation des enjeux que sont le climat, l'environnement, la jeunesse et la nutrition, et des outils plus faciles à utiliser à l'intention des praticiens.
 37. Un membre ayant proposé de conditionner l'octroi de financements aux États membres au respect de critères relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation

des femmes, la direction fait remarquer qu'il est préférable de faire en sorte que les gouvernements partenaires s'approprient ces perspectives afin d'assurer une mise en œuvre efficace et des résultats pérennes. Par le biais de la politique de ciblage, le FIDA est en mesure d'influer sur les caractéristiques des bénéficiaires et de veiller à ce que davantage de femmes et d'autres groupes de population vulnérables soient ciblés. En outre, grâce au renforcement de la gestion des savoirs et en faisant connaître les résultats positifs de l'autonomisation des femmes obtenus à la faveur de l'exécution des projets, les pays partenaires seront incités à adopter les politiques et les mesures appropriées.

38. Les membres et la direction s'étonnent du constat selon lequel la mise en place de services financiers inclusifs et d'infrastructures est plus fréquente, mais moins efficace pour favoriser une transformation sur le plan de la problématique hommes-femmes. La direction fait observer que, de son point de vue, la performance des projets d'inclusion financière gérés par des femmes est bien supérieure à celle de projets analogues gérés par des hommes ou des groupes mixtes. IOE rappelle qu'une approche porteuse de changement sur la problématique hommes-femmes consiste à chercher à déceler les causes profondes des inégalités et de la discrimination – au-delà du nombre de femmes qui participent à des projets financés par le FIDA – et l'efficacité des perspectives transformatrices. IOE se dit prêt à approfondir la discussion à propos des résultats des services financiers proposés aux femmes.
39. La direction souscrit aux constatations, conclusions et recommandations présentées dans cette synthèse d'évaluations, et indique au Comité que ces dernières sont déjà en voie d'application. Par exemple, le Cadre de mesure des résultats de FIDA10 comprend des indicateurs clés, assortis de cibles, concernant la problématique hommes-femmes, et le Rapport annuel sur l'efficacité du FIDA en matière de développement fait état des résultats obtenus à cet égard. De nouvelles dispositions seront prises pour améliorer la capacité à prendre systématiquement en considération la problématique hommes-femmes, en lien avec la nutrition et les changements climatiques, et pour développer les projets qui s'inscrivent dans une perspective porteuse de changement sur la problématique hommes-femmes. Par ailleurs, la direction veillera à l'utilisation de théories du changement afin d'améliorer la conception et l'exécution des projets, et elle prend déjà des mesures pour: renforcer le suivi et l'évaluation de la répartition des avantages et des questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes; établir régulièrement des rapports sur les effets directs et l'impact obtenus en matière d'égalité des sexes; et reproduire les bonnes pratiques relatives aux trois objectifs arrêtés en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
40. Le Comité note en outre que ce rapport est unique en son genre étant donné qu'il concerne le secteur rural et le secteur agricole, et il suggère qu'il soit largement diffusé. D'autres institutions financières internationales (IFI) ou organismes de développement, comme le Ministère du développement international du Royaume-Uni, ont réalisé des études analogues concernant la transversalisation des questions relevant de la problématique hommes-femmes, mais ces études portent sur d'autres types d'intervention. Le Comité observe également que, si d'autres IFI se penchent sur la question des pratiques en la matière, le FIDA est très en avance sur ce plan. Il faut toutefois se garder de tout triomphalisme, et la direction est invitée à mettre en œuvre les recommandations formulées. Dans cette perspective, IOE souligne à quel point il est important que la teneur de ce rapport soit prise en considération dans les discussions en cours pour FIDA11.
41. Comme un membre l'a recommandé, IOE indique qu'il étudie les solutions qui permettraient de diffuser plus largement ce rapport et d'inciter les praticiens du développement et les partenaires à s'en inspirer. Le rapport a déjà été présenté aux autres OSR, et IOE a participé à des séminaires organisés au PAM et à la FAO qui reprenaient la démarche méthodologique de cette analyse systématique, ainsi que ses conclusions, en ce qui concerne les approches transformatrices conceptuelles.

Point 8 de l'ordre du jour. Renforcement du rôle stratégique du Comité de l'évaluation

42. S'appuyant sur le tableau des questions et des mesures visant à renforcer la gouvernance du FIDA approuvé par le Conseil d'administration à sa cent vingt et unième session (EB 2017/121/R.32), distribué pendant la session, et le mandat du Comité, les membres évoquent les moyens d'améliorer la manière dont le Comité rend compte de ses activités au Conseil d'administration.
43. Le Comité reconnaît l'importance du procès-verbal, qui constitue le compte rendu officiel de ses réunions, mais il estime que l'usage actuel, selon lequel le président du Comité donne lecture au Conseil d'administration d'un long document, ne constitue pas la meilleure solution pour rendre compte de ses travaux. Les membres font observer qu'il est important que le Comité choisisse d'un commun accord les messages essentiels qui se dégagent de chaque session, les synthétise et les fasse connaître au Conseil d'administration de manière claire afin de les rendre plus percutants et de contribuer davantage au processus de décision.
44. Un membre souligne que, dans le souci de mieux s'approprier le processus, il faudrait que le rapport présenté au Conseil d'administration soit établi par les membres et le président du Comité, au lieu d'être un extrait du procès-verbal préparé par le personnel du FIDA.
45. Pour la suite des travaux, les membres sont invités à faire connaître leur point de vue plus en détail à propos du renforcement du rôle stratégique du Comité. Leurs opinions, ainsi que les résultats de l'analyse comparative des usages des autres IFI et organismes des Nations Unies – afin d'étudier le fonctionnement de leurs organes subsidiaires et la manière dont ils rendent compte de leurs activités à leur conseil d'administration – seront présentés dans un document de travail qui sera soumis à l'attention du Conseil d'administration en 2018, lors de ses prochaines Journées de réflexion. Les Coordonnateurs et amis et les autres organes subsidiaires feront également connaître leur point de vue.
46. Le Bureau du Secrétaire tiendra le Comité informé de ces travaux lors de sa session de mars 2018.

Point 8 de l'ordre du jour. Questions diverses

47. Aucun point n'ayant été inscrit à l'ordre du jour au titre des questions diverses, le président du Comité remercie tous les participants pour leur contribution aux délibérations de la session, ainsi que les interprètes et l'ensemble du personnel d'appui pour la réussite de cette session.